# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 28.

### DE SAINT MALO.

*Noms des Armateurs, des Capitaines, des Navires partis de ce Port pendant l'année 1767, encombrement de ces mêmes Navires, & lieux pour leſquels ils ont été armés :* ſçavoir,

POur le *Banc*, la *Jacquette* de 80 tonnneaux, Capitaine *Lenoble*, Armateur M. *S. More* fils ; le *Pierre Abraham* de 60 tonneaux, Capitaine *Tanqueray*, Armateur *M. Rondiniere* ; la *Marie Anne* de 60 tonneaux, Capitaine *Pottier*, Armateur *M. Brault* ; l'*Aimable Jeannette* de 80 tonneaux, Capitaine *Deshoques*, Armateurs *MM. Picard & Terrier* ; le *Conſtant* de 80 tonneaux, Capitaine *Langronne* ; la *Ducheſſe de Bois verd* de 60 tonneaux, Capitaine *Elie*, Armateurs les mêmes que pour les deux Navires précédens ; le *Cur de Carnet*, de 76 tonneaux, Capitaine *Manil*, Armateur *M. la Choue de Villedé* ; le *Mathieu* de 50 tonn. Cap. *Chapelle*, Armateur *M. Rondiniere*, la *Marie Joſeph* de 40 tonneaux, Capitaine *Chauvin*, Armateur, *M. Duhamel* ; la *Sainte Suzanne* de 100 tonneaux, Cap. *F. Garnier*, Arm. *M Dupuy Formy* ; le *Saint Charles* de 100 tonneaux, Capitaine *le Huby*, Armateur *M. Dubois* le jeune, qui a auſſi armé le *Saint Claude* de 80 tonneaux, Capitaine *Equay* ; la *Marguerite Louiſe* de 60 tonneaux, Capitaine *Guenne*, Armateur *M. Rondiniere* qui l'eſt auſſi du *Saint Julien* de 45 tonneaux, Capitaine *Lemoyne* ; la *Sainte Famille* de 50 tonneaux, Capitaine *Jourdan*, Armateur *M. le Timbre* ; l'*Heureux* de 70 tonneaux, Capitaine *le Pontois*, Armateur *M. Toſtain* ; l'*Empereur* de 70 tonneaux, Capitaine *Rouxel*, Armateur *M. Navet* fils ; la *Iuvenale* de 80 tonneaux, Capitaine *le Turc*, Armat. *M. Lecouffle* qui l'eſt auſſi du *Saint Florentin* de 70 tonneaux, Capitaine *Duperron* ; le *Paquet d'Afrique* de 40 tonneaux, Capitaine *Monchaton*, Armateur M. *Chateaubriand* ; la *Petite Françoiſe* de 110 tonneaux, Capitaine *le Turc*, Armateur *M. la Cour Gail.* ; l'*Amitié* de 70 tonneaux, Capitaine *Dudouit*, Armateur *M. Dubourg Chenu* ; le *Saint Laurent* de 60 tonneaux, Capitaine *Nicole*, Armateur *M. Boiſouſe Potier* ; le *Saint Nicolas* de 80 tonneaux, Armateur *MM. Surcouf* freres ; la *Superbe Comteſſe* de 80 tonneaux, Capitaine *Dutertre la Choue*, Armateurs *MM. d'Argouges, la Choue, de Villedieu* ; le *Tigre* de 60 tonneaux, Capitaine *Gallonde*, Armateur *M. Moulins* fils ; la *Julienne* de 50 tonneaux, Capitaine *Grandin*, Armateurs *MM. Freboul & Dufreſne Legue* ; le *Marin* de 60 tonneaux, Capitaine *Jourdan*, Armateur *M. le Coq Dudemaine* ; le *Jaſon* de 50 tonneaux, Capitaine *Tanquerel*, Armateur *M. Potier de la Houſſaye* ; l'*Aimable Marie* de 70 tonneaux, Capitain *Cochard*, Armateur *M. Jean-Baptiſte Carré*. Fin.

### DE NANTES.

#### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 18 au 25 Mars 1768, il eſt entré dans ce Port 24 Navires François & 3 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Sylphide* de 200 tonneaux, Capitaine *Denis*, venant des Cayes avec 268 bariques 13 quarts de ſucre brut, 14 bariques de ſucre terré & tête, 15 futailles 20 bariques 6 tierçons 9 quarts 2 ancres d'indigo, 3 futailles 10 bariques 40 quarts de café, 52 balles & ballots de coton, 95 madriers de bois d'Acajou, 48 cuirs ſecs en poil, 1 baril 5 caiſſes de confitures ; le *Saint Guillaume*, Capitaine *Guillaume Latouche*, venant de Madere ; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Joſeph Rouſſeau* ; l'*Aimable Henriette*, Cap. *Pierre Bogneteau* ; le *Joſeph Marie*, Cap. *Jean Liron*, venant tous trois de l'Iſle de Rè ; le *Vaillant Gaſpard*, Cap. *Jean Liſcouet* ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *René Patary*, venant tous deux d'Oleron ; la *Genevieve*, Capitaine *Jean Groſſeau* ; le *Conſtant*, Capitaine *Louis Greſſeau*, venant tous deux de Libourne chargés de vin ainſi que les précédens ; le *Saint Michel*, Capitaine *Michel Fallouard*, venant de Breſt ; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Pierre Moiſeau*, venant de Bayonne ; le *Dauphin*, Capitaine *Pierre Canneau* ; la *Françoiſe*, Capitaine *Pierre Dangau* ; le *Bien-uni*, Capitaine *Louis Joffreau*, venant tous trois de Bordeaux chargés comme les autres de vin, de ſuif, de réſine, de jambons, de fayence, de farine & de noiſettes ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Jean Loyſel* ; le *Sauveur*, Capitaine *Julien* l'aîné, venant tous deux de Saint Malo ;

le *Saint René*, Capitaine *Benoiſt Calvé*, venant de Redon ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Julien Picard*, venant de Vannes ; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*, venant de Dunkerque ; le *Saint François*, Capitaine *Pierre Blavec*, venant de Saint Valery ; la *Marie Anne*, Capitaine *Nicolas Nicole*, venant de Dieppe ; le *Courier*, Capitaine *Pierre Drain* ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jean Mandret*, venant tous deux de Rouen ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Jean Morin*, venant de Marans tous chargés de plomb en faumons, huile de morue, lin en poil, ſavon noir, fer blanc, quincaillerie, vin d'Eſpagne, graine de rai gras, cire jaune, chandelles, rognures de cuirs, terre à fayence, plâtre, craie & broſſeries ; des Etrangers, la *Notre-Dame du Rozaire*, Cap. *Vincent de Maruri*, venant de Dublin ; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *Sible Vanderhout* ; la *Dame Alida*, Capitaine *Pierre Hamen*, venant tous deux d'Amſterdam ſur leſt ainſi que le précédent.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 18 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, des François, le *Neptune* de 300 tonneaux, Capitaine *Gaultier* ; le *François* de 80 tonneaux, Capitaine *Gorget*, allant tous deux au Cap ; le *Saint Caſt* de 330 tonneaux, Capitaine *le Heudé*, allant à la Martinique ; la *Mere de Famille* de 80 tonneaux, Capitaine *René Cadié*, allant à Cadix avec fil teint, peaux de veaux corroyées, maïs, fayence & toile ; le *Saint Charles*, Capitaine *Charles Pelletier* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Thomas Sallé* ; les *Deux Alexandres*, Capitaine *Adrien Anfry* ; le *Bien Aimé*, Capitaine *Simon Paté* ; le *Saint Michel*, Capitaine *Michel Fallouard* ; le *Courier*, Capitaine *Pierre Drain* ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *François le Moine* ; le *Saint François*, Capitaine *Jacques Nicolas le Comte*, le *Saint Jacques*, Capitaine *Antoine-Laurent François* ; la *Marie*, Capitaine *Malo Joulain* ; *le Thyphon*, Capitaine *Ollivier Foreſt* ; la *Septimanie*, Capitaine *Jean Boiſſy* ; la *Marie Anne*, Capitaine *Nicolas Nicole*, allant tous à Rouen, à Fecamp, au Havre, à Dieppe, à Saint Valery, à Port-Louis & à la Rochelle avec du froment.

## DE MARSEILLE.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 5 au 13 Mars 1768, 56 Navires François & 18 Etrangers ; des premiers, 3 alloient aux Colonies ; ſçavoir, la *Victoire*, Capitaine *Jean Louis-Nicolas Arnaud* de Marſeille, parti pour le Port-au Prince ; le *Monteſquieu*, Capitaine *Joſeph-Mathieu Bellon* de Marſeille parti pour les Cayes Saint Louis ; l'*Heureux Joſeph*, Capitaine *Jean-François Rimbaud* de Toulon, parti pour le Cap ; les autres alloient à Toulon, à Menton, à Hieres, à la Ciotat, à Frejus, à Arles, à Cannes, à Cette, à Saint Tropès, à Narbonne, à la Seine, à Port-Maurice, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Gênes, à Livourne, à Bormes, à Senari, à Bandol, à Civita Vecchia, à Palerme, en Eſpagne, à Barcelonne, à Valence, à Carthagène, à Majorque, à la Canée, en Morée, à Acre, aux Iſles Canaries, à Cadix, à la Rochelle, à Cherbourg, à Honfleurs, au Havre, à Saint Valery, chargés de diverſes marchandiſes.

### NAVIRES EN ARMEMENT,

### DE NANTES, *le* 25 *Mars* 1768.

Les Navires Etrangers la *Marguerite Catherine* de 200 tonneaux, Capitaine *Willem Krimper* ; la *Notre-Dame du Roſaire* de 55 tonneaux, Capitaine *Vincent Maruri*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Fiume, & le ſecond pour Bilbao.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,* 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1768. Du Mardi 22 Mars.

## *AGRICULTURE.*

### PREMIERE LETTRE.

*Sur le* Domaine congéable *de Baſſe-Bretagne*,
*Par M. Girard.*

MESSIEURS;

LEs uſemens qui, en Bretagne, ont établi le domaine congéable ou la maniere de jouir des biens de campagne, ſont des loix rurales fondées ſur la maxime que la *propriété ſeule peut faire un bon Colon*; mais ces loix ont des exceptions qui gênent trop cette propriété, & qui empêchent les Domainiers de mettre les terres dans toute leur valeur : c'eſt ce que je vais prouver par une courte analyſe de l'uſement de Cornouille, qui eſt le plus ſage de ceux qui ſont ſuivis dans trois autres Évêchés de la même Province, (Leon, Treguier & Vannes.) Le premier article de l'uſement de Cornouille établit dans cet Évêché la généralité du domaine congéable; & le trente-uniéme excepte les Villes & les Faux-bourgs, ce qui prouve que ce petit code, établi par un uſage immémorial, eſt une Loi purement rurale.

Ce terme congéable ſe trouve expliqué dans le troiſiéme article où il eſt dit que le *Foncier* peut expulſer quand il veut le Colon de ſa tenue. Mais comme par les articles 2, 7, 10, 25, 26 & 27, les Domainiers ſont Propriétaires des édifices de leurs habitations, & de ceux des foſſés, des bois courans qui y croiſſent, des ſuperficies des prairies ou autres terres cultivées, des pailles, des fumiers, *&c.* cette expulſion ou congément ne peut ſe faire qu'à dire d'Experts convenus; & ſi la ferme ou *baillée* du Colon n'eſt pas encore finie, il doit être dédommagé de ſon expulſion anticipée, laquelle ne peut avoir lieu que dans le cas où le Seigneur veut ſe loger dans ſon domaine. Il eſt même à remarquer que malgré la Loi *emptorem*, l'Acquéreur d'un tel domaine ne peut congédier le Colon, que lorſqu'il voudroit aller lui-même le remplacer, & qu'à condition de le dédommager de cette expulſion ſubite, outre lui payer la valeur entiere des édifices, ſuperfices & de tout ce qui appartient au Colon : cet uſage qu'on ne me conteſtera pas & qui eſt conforme à l'équité, devroit faire changer la Juriſprudence contraire qu'on obſerve, touchant les Fermes des autres biens de campagne, & dont j'ai fait voir l'injuſtice Nº. 14 de cette Gazette. Cette propriété des édifices, ſuperfices, bois courants, plants fruitiers, eſt mobiliaire relativement au *Foncier*, qui peut les faire vendre par ſimples bannies; mais pour favoriſer les mariages & multiplier les établiſſemens agraires, l'uſement a rendu immeubles ce qu'on a ainſi détaché du fonds, & ce qui ſert en effet d'aſſiette aux dotes & douaire.

Par le même motif l'article 5 a établi la liberté de partager les tenues; & le 18e. en permet la vente pourvu qu'elle ſe faſſe du tout, & ſans diminution ni diviſion de



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la rente, car la rente fonciere n'eſt *paſſivement* diviſible que du conſentement du Foncier, ſoit en cas de partage, ſoit en cas de vente. Mais il ſeroit à deſirer qu'*activement* elle ne pût l'être au préjudice du Colon, ou du moins qu'on empêchât les portionnaires de cette rente de ſe diviſer pour demander au Colon des déclarations ſéparées, & de leur occaſionner ainſi des frais inutiles & multipliés : il eſt tel Domainier qui a vingt Fonciers, & qui dans dix ans a fourni vingt déclarations, ce qui eſt auſſi nuiſible aux Colons que la diviſion des terres entr'eux eſt favorable aux progrès de l'agriculture qui demande beaucoup de Laboureurs & peu de co-propriétaires fonciers : c'eſt une obſervation que fait faire ici la politique de notre uſement, qui a permis les partages entre les Colons, par la ſeule raiſon qu'une famille de Laboureurs travaillera mieux dix Journaux de terre que trente, & que ces diviſions d'un trop grand tout en pluſieurs parties, ne peut que favoriſer auſſi les progrès de la population.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de*

| METZ. | | | BESANÇON. | | | LA ROCHELLE. | | | GRENOBLE. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LIEUX des Marchés | PRIX. | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | LIEUX des Marchés. | PRIX | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | |
| | l. | f. d. | | l. | f. d. | | l. | f. d | | l. | f. l. |
| Longwy. | 16 | 11 7 | Arbois. | 22 | 2 6 | Barbezieux. | 18 | 12 | Briançon. | 31* | 10 |
| | | | Baume. | 20 | 9 3 | | | | Buis. | 30 | 11 11 |
| METZ. | 16* | 4 | BESANÇON. | 21 | 11 3 | | | | | | |
| Montmedy. | 18 | 15 | Dole. | 21 | 9 10 | Cognac. | 20 | | Creſt. | 25 | 17 6 |
| | | | Gray. | 22 | 10 | | | | Embrun. | 28 | 2 6 |
| Phalsbourg. | 17 | 6 8 | Lons-le-Saunier. | 22 | | LAROCHELLE. | 21 | 12 | Gap. | 25* | |
| Sarrebourg. | 16 | 16 | Orgelet, | 19* | 4 | | | | | | |
| | | | Ornans. | 22 | 2 3 | | | | GRENOBLE. | 25 | 14 3 |
| Sarlouis. | 16 | 10 | Poligny. | 23 | | | | | | | |
| Sedan. | 20* | 11 | Pontarlier. | 23* | | Marennes. | 22* | 10 | Montelimart. | 27 | 12 6 |
| | | | St. Claude. | 22 | 17 6 | | | | | | |
| Thionville. | 17 | 1 9 | Quingey, & | | | St. Jean d'Angely. | 17* | 8 | Romans. | 25 | 10 |
| Toul. | 17 | 12 3 | Salins. | 21 | 14 | | | | Valence. | 26 | |
| | | | Veſoul. | 21 | 12 | | | | | | |
| Verdun. | 18 | | | | | Saintes. | 20 | 5 | Vienne. | 25 | 18 4 |
| Vic. | 16 | 7 3 | | | | | | | | | |
| PRIX COMMUNS. | | | PRIX COMMUNS. | | | PRIX COMMUNS. | | | PRIX COMMUNS. | | |
| From. le ſep. | 17 | 8 8 | From. le ſep. | 22 | 1 | From. le ſep. | 20 | 1 2 | From. le ſep. | 27 | 3 8 |
| Pain la liv. | | 2 2 | Pain la liv. | | 3 1 | Pain la liv. | | 2 1 | Pain la liv. | | 3 |
| Avoine le ſ. | 4 | 5 9 | Avoine le ſ. | 6 | 13 1 | Avoine le ſ. | 8 | 16 4 | Avoine le ſ. | 8 | 2 7 |
| Foin le q. | 1 | 8 6 | Foin le q. | 1 | 11 1 | Foin le q. | 4 | 2 | Foin le q. | 2 | 10 3 |
| Paille le q. | | 9 7 | Paille le q. | | 13 7 | Paille le q. | 1 | 19 6 | Paille le q. | 1 | 4 8 |

## ANNONCES DE LIVRES.

*L'Economique de Xenophon, & le projet de finance du même Auteur, traduit en François, avec des notes, pour ſervir de premier volume à la collection des Auteurs anciens qui ont traité de l'adminiſtration publique ou domeſtique ;* par M. Dumas, Docteur-Agregé à la Faculté des Arts de l'Univerſité de Paris, & Profeſſeur d'éloquence au College

Royal de Toulouſe. A Paris, chez Hon. Clem. de Hanſy, rue S. Jacques 1768, vol. in-12.

On ne peut qu'applaudir au projet que M. Dumas a formé de nous procurer une collection ſi utile & ſi néceſſaire, ſur-tout dans un moment où il ſemble qu'on voudroit s'occuper des matieres économiques. Il eſt bon de conſulter les anciens, non pour adopter ſans examen leurs ſentimens ſur les objets qu'ils traitent, mais pour les comparer avec les idées des modernes, & établir enſuite des principes ſolides; ces principes ne le ſeront jamais, ſi l'on ne veut avoir égard ni à la conſtitution d'un État pour lequel on les propoſe, ni à la maniere de penſer des peuples, ni au climat qu'ils habitent, ni enfin à pluſieurs circonſtances qui en rendroient la pratique impoſſible. Croire que toutes les Nations peuvent être conduites de la même maniere, s'imaginer qu'on les réunira toutes pour n'en former qu'une même Société, former le projet de faire taire toutes les paſſions, d'anéantir toutes les intrigues, de changer en un mot la nature humaine, c'eſt le comble du delire; c'eſt un beau rêve. Travaillons pour les hommes tels qu'ils ſont; tâchons de leur fournir les moyens d'améliorer leur ſituation; faiſons les plus grands efforts pour détruire le plus d'abus qu'il ſera poſſible; mais prêtons-nous en même tems à la foibleſſe humaine, & ne lui préſentons pas des chimeres, c'eſt-à-dire des choſes qui ne peuvent jamais avoir leur exécution. C'eſt en travaillant de la ſorte qu'on ſera véritablement utile à la Société; évitons ſur-tout l'enthouſiaſme qui nous éloigne toujours du bon chemin que nous aurions pu prendre.

Nous comptons donner dans le Journal de Mai un extrait de l'*économique de Xenophon*, & faire connoître le travail de M. Dumas. On ſçait que l'ouvrage de Xenophon eſt le plus ancien traité qui nous reſte ſur l'économie & ſur l'agriculture.

*La ſcience de l'Arpenteur dans toute ſon étendue*, par M. Dupain de Monteſſon, Ingénieur des Camps & Armées du Roi. A Paris, chez Jaillot, Géographe du Roi, quai des Auguſtins, & Delalain, Libraire, rue S. Jacques.

On a vu dans le Journal de Janvier les grands inconvéniens qui réſultoient de l'impéritie des Arpenteurs, & de quel intérêt il eſt pour le public que ceux qui entreprennent cette profeſſion ſoient inſtruits. Il ſeroit donc à deſirer qu'ils euſſent entre les mains le livre que nous annonçons, & qu'ils l'étudiaſſent avec la plus ſcrupuleuſe attention. Il pourroit auſſi être très-utile à ceux qui ont des terres, afin d'être en état de rectifier les mauvaiſes opérations des Arpenteurs de campagne. L'édition dont il s'agit ici eſt beaucoup plus correcte que la précédente, & on a entiérement corrigé les défauts qui venoient de la part du Graveur.

## EXPÉRIENCE A FAIRE.

Voici un moyen de connoître le moment précis de l'équinoxe; moyen auſſi ſingulier que facile, dont tout le monde eſt à portée de faire l'expérience. Le moment des équinoxes eſt marqué dans preſque tous les almanachs, mais ils s'accordent rarement, & quoiqu'ils different de bien peu de choſe, c'eſt toujours une différence, toujours un défaut de préciſion. On attribue à cet inſtant beaucoup de vertus qui ſont peut-être fort chimériques; en tout cas le ſecret en queſtion n'eſt nullement diſpendieux, & pour la ſeule curioſité, il mérite bien une ou deux épreuves. Il s'agit d'avoir de la cendre de ſarment & un verre de criſtal qui ait un pied. La cendre doit être pure & bien tamiſée; il faut auſſi que le verre ſoit propre & poſé ſur une table ou autre ſupport bien ſolide & point ſujet à varier. La porte & les fenêtres de la chambre où ſera le vaſe, doivent être exactement fermées pour que le vent n'y entre point & ne dérange rien à l'opération qui eſt l'ouvrage de la ſeule nature. Ces circonſtances obſervées, on remplit le verre d'eau claire, & l'on y jette deux cuillerées de cendre. Bientôt la cendre ſe précipite & l'eau redevient tranſparente: alors on attend avec patience le moment de l'équinoxe. A l'inſtant que le ſoleil remonte ſur notre hémiſphere, ou paſſe au-deſſous, on voit la cendre s'élever du fond du verre & troubler l'eau comme ſi on l'avoit brouillée. Voilà un ſujet de méditation pour les Phyſiciens qui voudront vérifier ce phénomene. Il leur ſuggérera peut-être des vues utiles & lumineu-

ſes qui conduiront à la découverte de quelque principe inconnu. Il ne faut rien négliger en Phyſique, & les moindres obſervations ont leur prix.

## OBSERVATIONS

*Sur une plante connue ſous le nom de Bulbo-Caſtanum.*

A la réſerve des Fermiers & des gros Laboureurs, la plupart des gens de campagne ne peuvent ſe nourrir de pain de froment; ils ſe trouvent heureux s'ils en ont qui ſoit fait avec le ſeigle, car le plus ſouvent ils mangent du pain fait avec le ſarraſin ou bled noir. Mais comme l'intempérie des ſaiſons les prive quelquefois de ces reſſources, de véritables citoyens, des amis de l'humanité, s'occupent depuis long-temps à chercher quelqu'autre denrée qu'on puiſſe ſe procurer facilement, & qui ſupplée au ſeigle, au ſarazin & même au maïs. L'Académie de Bordeaux a propoſé ce ſujet pour prix, comme on l'a vu dans nos Gazettes; M. Muſtel, Chevalier de l'Ordre Royale & Militaire de S. Louis, de la Société royale d'Agriculture de Rouen, a donné un Mémoire (*a*) ſur la façon de faire du pain avec des pommes de terre; & M. de Metivier a trouvé le moyen d'employer au même uſage la graine d'*arum* ou pied de veau. (*b*)

Ces deux découvertes ont réveillé les idées d'un ami des pauvres, & il a cru, en faiſant des obſervations ſur les découvertes qu'on a déjà faites, propoſer de faire du pain avec le *Bulbo-caſtanum*, & voici les raiſons qui lui font préférer cette racine aux patates ou pommes de terre.

La patate eſt lourde, inerte & de difficile digeſtion, parce qu'elle contient une partie viſqueuſe, & qu'étant ſans aromates, elle ne peut réveiller la ſenſibilité de l'eſtomach, mettre les fibres en action, & par conſéquent devenir ſuſceptible d'être développée par les parties ſalines & actives des ſucs gaſtriques.

Le *Bulbo-caſtanum* eſt au contraire facile à digérer à cauſe des parties aromatiques, ſavoureuſes, ſucrées & ſavoneuſes (*c*) qu'il contient & qui ſont analogues à celles de l'anis du fenouil, *&c.* & à l'aromate volatil qui ſe trouvent dans les plantes ombelliferes de cette famille.

Cette plante qui eſt de la famille des carotes, eſt généralement connue des Botaniſtes ſous le nom de *Bulbo - caſtanum majus folio apii*, en François *terre noix*. Ses feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du perſil; ſa racine eſt un tubercule gros comme une forte noix, charnu, noir au-dehors, blanc en dedans, jettant pluſieurs fibres, d'un goût doux & agréable. Cette plante croît naturellement dans les terres à bled, ne craint point les intempéries des ſaiſons, vient facilement dans les terres cretacées & ſabloneuſes, puiſqu'il y en a une très-grande quantité dans la Champagne. On en fait un fréquent uſage dans cette Province, & on mange cette racine comme des navets. Quelques-uns la coupent par rouelles lorſquelle eſt cuite au four ou ſous la cendre chaude, & la mangent en ſalade comme des bettes-raves.

Ne pourroit on pas la faire ſécher, la réduire enſuite en poudre, en faire une bouillie, comme on fait avec le ſemouille; & même en compoſer un pain qui ſeroit plus aiſé à digérer que celui de patates, par les raiſons qu'on a données ci-deſſus?

On invite les Sociétés d'agriculture & les Citoyens qui s'occupent du bien de l'humanité, de faire les eſſais propoſés, & de vouloir bien nous les communiquer, afin que nous puiſſions en faire part au public, & procurer de nouveaux ſecours à des malheureux auxquels on pourroit appliquer avec trop de vérité ce vers de Virgile:

*Sic vos non vobis fertis arata boves.*

(a) *Il ſe vend à Rouen, chez Beſongne, & à Paris, chez Durand neveu, rue Saint-Jacques.*

(b) *Ce Mémoire ſe vend à Bordeaux, chez les Freres Labotiere.*

(c) *Tous les ſavoneux ſont propres à ſecreter la bile qui eſt le ſavon naturel de l'eſtomach.*

# LETTRE

*Aux Auteurs ſur les quantités tranſcendantes.*

MESSIEURS,

Suivant votre Gazette, N°. 92, du 17 de Novembre dernier, il paroît que les quantités tranſcendantes ont fait dans le Nord une fortune plus brillante que chez nous. Ici, on les tolere ſeulement; là, on les fête. Ici, elles maſquent un défaut de principe; là, elles en tiennent lieu. Le Géometre François n'apperçoit en elles rien de réel; le Géometre Pruſſien y découvre des propriétés. Enfin, M. Lambert penſe qu'elles ſont utiles à la Géométrie; & moi, je penſe au contraire qu'elles en terniſſent la gloire. Cependant comme j'ai l'avantage de ſympatiſer avec cet habile & ſçavant Académicien, du côté de la recherche du vrai, je vais expoſer en deux mots mes raiſons, pour mettre le public géometre en état de juger, qui de M. Lambert ou de moi, a eu le bonheur de découvrir ce vrai, qui ſeul eſt ſi beau, ſi aimable.

Nulle quantité circulaire ne peut être tranſcendante, ſi l'on parvient à déterminer le rapport vrai, précis & géométrique de la ligne circulaire à la ligne droite. Or, il eſt facile de déterminer ce rapport. Voici comment.

Un cercle quelconque eſt inſcriptible au quarré, dont chacun des quatre côtés ſera égal au diametre de ce cercle. Soit inſcrit, par exemple, le cercle qui a 6 de diametre. Chaque côté du quarré inſcripteur aura donc auſſi 6 de longueur, puiſque chacun d'eux doit être égal au diametre du cercle inſcrit. En ce cas, le quarré inſcripteur contiendra 5 parties inſcrites; ſçavoir, 4 triangles circulangles égaux, & un cercle. Il s'agit à préſent de déterminer l'aire du quarre inſcripteur, par l'aire totale de chaque partie inſcrite. Je dis que l'aire de ce quarré doit contenir 36. Car,

1°. *comme* 1248
*à* 67.

*Ainſi l'aire du quarré inſcripteur à l'aire du triangle inſcrit,*

2°. *comme* 67
*à* 980.

*Ainſi l'aire du triangle circulangle inſcrit, à l'air du cercle auſſi inſcrit.*

Or, ſi l'on multiplie par 4, l'aire du triangle circulangle, & ſi au produit on ajoute l'aire du cercle, ces deux produits feront enſemble préciſément 36, aire du quarré inſcripteur, qui a 6 pour côté, & dont le quarré eſt 36.

Vous voyez, Meſſieurs, que ces deux analogies ne peuvent être que des corollaires de la ſolution de ce fameux problême.

*L'aire d'un cercle eſt égale au rectangle, ſous la moitié de la circonférence, & le rayon.*

Je puis davantage, & je vais plus loin. Qu'on me diſe ce que contient une ouverture quelconque de compas, je déterminerai ſur le champ, & avec une préciſion géométrique, l'aire du cercle que cette ouverture doit décrire, ſans m'embarraſſer de ce que peut contenir la circonférence.

Concluons donc, que les quantités circulaires ne ſont nullement tranſcendantes, mais qu'elles ſont de leur nature très-commenſurables, puiſqu'il y a un rapport déterminé de la ligne droite à la ligne circulaire, du diametre, à la circonférence. Il en eſt de même des quantités logarithmiques, qui toutes peuvent être déterminées, du moins dans la quadrature des nombres, dans leur cubature & dans l'extraction de leurs racines, ſoit quarrées, ſoit cubiques. C'eſt ce que je ſuis également en état de démontrer.

*Signé*, LE QUADRATEUR.

---

# COMMERCE.

## ESSAI

*Sur la néceſſité de joindre à l'étude de l'Agriculture celle des Manufactures de premier beſoin. Par M. Auffray.*

### SECONDE SUITE.

EN écartant tous les paradoxes, diſons mieux, toutes les abſurdités qu'on a oſé avancer ſur la préférence qu'on doit donner à l'agriculture ſur l'induſtrie, on ramenera les choſes au vrai point de vue ſous lequel on doit les conſidérer. L'Hiſtoire an-

cienne pourroit nous fournir une multitude d'exemples qui ſerviroit à nous prouver combien un État purement agricole eſt pauvre. Nous ouvrons ſeulement les faſtes de l'Empire des Égyptiens, & nous y voyons ces peuples uniquement occupés dans leur origine de l'agriculture, vivre dans l'obſcurité & dans une ſorte de pauvreté. Si nous cherchons des exemples qui ſoient ſous nos yeux, la Pologne ſe préſente & nous démontre combien les reſſources de l'agriculture ſont foibles, lorſque les Manufactures ne viennent pas à ſon ſecours. D'autres peuples, au contraire, ſans agriculture, ont joui des plus grandes richeſſes & de toute la conſidération qu'elles donnent toujours. Les Phéniciens, preſque toutes les Républiques de la Grece, les premiers Habitans de Marſeille, &c. ne furent pas des Nations agricoles : de nos jours nous voyons la Hollande, Veniſe, Gênes, Geneve, &c. Peuples purement induſtrieux, riches par le ſeul commerce d'économie. Ne voulant point approfondir la queſtion dans laquelle il s'agiroit de ſavoir quelle eſt la branche de commerce la plus fructueuſe, de celle de l'Agriculture ou de celle des Manufactures, & à laquelle on devroit donner la préférence, en cas de choix, nous ne porterons pas plus loin l'examen de cette queſtion. Mais on peut obſerver que l'État, qui pourra réunir ces deux prem. branches de commerce, qui ſçaura les encourager également, ſans plus de prédilection pour l'une que pour l'autre, & y joindre la plus grande navigation, aura des ſuccès qu'il ne ſera pas aiſé de lui ravir. Le grand commerce doit ſon extenſion & ſes progrès à la navigation, & rien ne peut lui procurer des avantages qui puiſſent être aſſimilés à ceux qu'il retire d'un pareil débouché. Il eſt donc conſtant qu'on ne peut trouver un grand commerce qu'où il y a une grande navigation ; ces premiers agents ſe nourriſſent & ſe ſoutiennent réciproquement, mais la baze de leurs opérations, ſi elle n'eſt pas également fondée ſur l'agriculture & ſur les manufactures de premier beſoin, n'aura qu'une exiſtance foible, vacillante & ſur laq. on ne pourra jamais compter. Cette gradation d'idée, qui ſert à démontrer les différens reſſorts qui animent & donnent un grand commerce, peut n'être pas neuve ; mais outre qu'on ne ſçauroit trop expoſer les plus grandes vérités, ce préliminaire devoit en quelque ſorte précéder ce que j'avois à dire ſur l'étude de l'agriculture & des manufactures du premier beſoin.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

## *COURS DES CHANGES*

A

| PARIS. *le 19 Mars 1768.* | | CADIX. *le 1. Mars.* | | NANTES. *le 10 Mars.* | | MARSEILLE. *le 9 Mars.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amſterdam, | 54. 7 8e. | Paris, | 77 ½ | Amſt. | 55 à 55 ⅛ | Londres, | 31 ¼ |
| Londres, | 31 ½ | Amſt. | 96 ¼ | Londres, | 31 ¾ | Amſt. | 54 3 8e. à ¼ |
| Hambourg, | 178. ¾ | Lond. | 40 3 8e | Flandres, | 57 ¼ | Cadix, | 15 6 |
| Madrid, | 15 5 6 | Madrid. | au pair. | Hambourg, | 176 | Madrid, | 15 8 |
| Cadix, | 15. 4 | MADRID. *le 7 Mars.* | | Paris, au p. à un j. de d | | Livourne, | 96 ½ ¼ |
| Livourne, | 95 ¼ | Paris, | 15. 11 à 12 | | | Gênes, | 94 ¼ |
| Lyon, Rois, | ⅛ ben. | Londres, | 40. 5 8e. | | | Paris, c. j. | ½ p ⅝ b. |
| | | Amſterd. | 97 ½ | | | Lyon. R. | ½ p. ⅝ b |
| | | | | | | Montpellier, | au pair. |
| | | | | | | Piaſtres, | 4S. 15 |

# LETTRE

*De l'Abbé Soumille à M. Gouat de Granpré, sur le tirage des soies.*

Votre méthode, Monsieur, de croiser les soies au tirage, est aussi simple qu'utile, & mérite les plus sinceres éloges. J'aurois eu plutôt l'honneur de vous en faire compliment si j'eusses lû plutôt la Gaz. N°. 96 de 1767, où je la trouve consignée. On ne peut pas nier que le filage à la *croisade* n'ait des avantages réels sur celui à la *bobine* qu'on pratiquoit anciennement, tant à cause de la mauvaise disposition des deux petites poulies qu'on y employoit, que par leur petitesse & leur petit nombre; mais la croisade elle-même a ses défauts particuliers, qui n'ont pas échappés aux connoisseurs, & que vous avez apperçus mieux que tout autre. Je ne répéterai point ici ce que vous en avez dit à l'endroit cité; j'ajouterai seulement, si vous voulez me le permettre, la remarque d'un défaut particulier que je ne crois connu de personne, & que vous corrigez en grande partie, sans peut-être le sçavoir. Je me suis occupé autrefois de cette matiere, & j'eus occasion de découvrir une chose singuliere dans la *croisade*, que je fais gloire de soumettre à vos lumieres, puisque vous êtes le premier à y porter remede.

Vous pourriez voir au Mercure de France de 1736, Décembre, 2 volumes, p. 2851, un moyen facile que j'avois imaginé pour croiser les fils en un clin d'œil, autant de fois qu'on vouloit & d'une maniere toujours égale. Je croyois alors bonnement, comme beaucoup d'autres, que le roulement des deux fils l'un sur l'autre, servoit à les tordre mutuellement, & qu'ils arrivoient tels sur le dévidoir; ce qui assurément seroit bien à souhaiter: mais il n'en est rien, comme je l'expliquerai plus bas. J'eus l'honneur d'en écrire un mot à M. *Duhamel-du-Monceau*, qui m'assura du contraire, ce qui m'engagea à faire quelqu'expériences pour fonder ou détruire mes doutes. Je ne sçaurois me faire entendre sans le secours d'une petite figure; vous voudrez bien tolérer le détail minutieux où je vais entrer à cet égard.

Soit AB, la filiere ordinaire qu'on attache au-devant du tour . . AC, BC, les deux fils de soie depuis la filiere jusqu'à la *croisure* . . CE, CD, les deux fils sortant du croisage & passant par les boucles E, D, qui sont fixées sur le *va & vient* HH, ces fils continuent leur direction vers F & G, pour arriver au dévidoir. Telle est la marche des fils ordinaires.

Pour user d'un moyen sensible qui pût frapper ma vue sans fatiguer mon attention, je fis filer une certaine quantité de gros fil de soie à 12 ou 15 cocons: j'en pris la moitié que je laissai secher avec sa couleur naturelle, & je donnai à l'autre moitié une couleur noire, que j'eus soin aussi de faire secher avec précaution. Je me procurai quatre petits *rochets* I, K, L, M, dont I L contenoient la soie noire, & K M celle de couleur naturelle.

## Premiere Expérience.

Après avoir enfilé mes fils dans la filiere & fait une croisure très peu nombreuse, je tournois le dévidoir fort lentement pour observer si mes fils y arriveroient *paralelles* ou *tors*. Je ne fixois mes yeux que sur la partie de ces fils CEF, CDG, comme la seule qui m'intéressât, parce que je ne doutois pas que ces fils ne dussent enfin arriver *tors* sur le dévidoir. Je vis avec surprise que rien ne se tordoit; mes fils avançoient côte à côte sans se rouler; mais quel fut mon étonnement lorsque j'apperçus que la partie de ces mêmes fils, depuis la croisure jusqu'à la filiere, étoit torse à rompre! les filets blancs & noirs étoient si serrés, que je pouvois à peine les distinguer. Je fis encore quelques tours de dévidoir, & l'un de mes doubles fils fut rompu.

Mes réflexions sur une expérience, si contraire à mon attente, me firent croire que le mal venoit de ce que mes fils étant secs, ils ne glissoient pas avec aisance dans la croisure, & qu'il en seroit autrement avec des fils mouillés, tels qu'ils sortent de la bassine. Je pouvois m'en éclaircir: c'étoit la saison de la filature & l'on filoit au logis.

## SECONDE EXPÉRIENCE.

Les brins qui forment les fils d'une ſoie ordinaire, étant tous de même couleur, mes ſimples yeux n'étoient plus propres à découvrir ce que je cherchois. Je fis un petit *index* de cartes à jouer, de 8 à 9 lignes de longueur & d'une ligne de largeur, que je fendis avec un coup de ciſeaux juſqu'au milieu de ſa longueur. Je mis cet *index* à *califourchon* ſur un fil de ſoie tout auprès de la filiere, & je fis tourner lentement le dévidoir. Au premier mouvement que fit le fil, l'index ſe mit à tourner, & ne ceſſa pas juſqu'à la croiſure, que je l'enlevai pour le metre ſur le même fil après la croiſure. Alors il ceſſa de tourner, & s'il n'avançoit pas toujours dans la même ſituation, c'étoit tantôt d'un côté tantôt de l'autre que je le voyois s'incliner & ſe redreſſer. Je répétai pluſieurs fois la même expérience, dont le réſultat fut toujours le même; & une fois n'ayant pas tiré mon index aſſez tôt, il s'engagea dans la croiſure, la parcourut & en ſortit ſans lâcher priſe, ce qui prouve bien que la croiſure n'arrête pas toujours tous les bouchons qui paſſent par la filiere. Je fis croiſer les fils à contreſens de ce qu'ilsétoient, & mon index étant mis en place, tourna à rebours de ce qu'il faiſoit précédemment. Finalement après avoir retiré cet index & fait filer pendant quelque temps, je coupai ſubitement avec mes ciſeaux l'un des fils auprès de la filiere, & le bout ſe détordit viſiblement avec une viteſſe ſurprenante.

*La 2^e. partie ſera pour l'ordinaire prochain.*

DE BORDEAUX, *le 10 Mars 1768.*

*Prix courans des Denrées de l'Amérique.*

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 53 ℔; — ſec. ſorte 48 à 49; — troiſ. ſorte, 44 à 46; — quat. ſorte, quarante-un à quarante-deux; — petits ſucres, 39 à 40; — communs, 35 à 38; — tête, 30 à 32. Sucre brut, le quintal, de Leogane, 30 à 33; du Cap, 29 à 32; — de S. Louis, 28 à 31; — de la Martinique, 26 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 22 ß 6 d.; d°. Marchand, 22 ß; — d°. vieux, 21 ß à 21 ß 6 d. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 21 ß 6 d. à 22 ß; — d°. marchand, 21 ß; — d°. vieux, 19 ß 6 d. à 20 ß. Indigo, la livre, bleu & violet, 8 ℔ 10 ß; — mêlé, 7 à 8 ℔; — cuivré fin, 5 ℔ 12 à 13 ß; — d°. marchand, 5 ℔ 8 à 10 ß; — d°. ordinaire, 5 à 5 ℔ 9 ß. Coton S. Domingue, le quintal, 130 à 140 ℔; — d°. de la Martinique, 125 à 130 ℔; — gingembre gris, 23 ℔; — canefice, 40 à 50 ℔; — cuirs tanés, 50 à 80 ℔; — d°. en poil, 20 à 35 ℔; gingembre confit, la livre, 25 ß; — citrons confits, 12 à 14 ß; rocou, 30 ß; — cacao de la Martinique 13 à 14 ß; — ſyrop de rafinerie, le quintal, 11 ℔ 10 ß.

Eaux-de-vie, 165 ℔ les 32 veltes, ſans V.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 19 Mars 1768.*

| | ℔ | ß | | |
|---|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . | 712 | | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 704 | | | |
| Du Perou à . . . . | 696 | | | |
| Les guinées à . . . . | 710 | | | |
| Ducats à . . . . . | 96 | 15 | | once. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à . | 98 | | | |
| Or à 20 karats à . . . | 82 | 10 | | |
| L'argent à 11 d. 20 g. à . | 53 | 15 | | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 g. à . . | 51 | 15 | | |
| Piaſtres . . . . . | 48 | 17 | 6 | |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mars 1768.* | *Jeudi 17.* | *Vendredi 18.* | *Samedi 19.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. . | 1240 . . . . | 1240 . . . . | 1240 . . . . |
| Emp. de la Com. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Prom. à 5 p ⅋. . | . . . . . | . . . . . | 18 . . . . |
| Prom. à 4 p ⅋. . | 40 . . . . . | 40 . . . . | 40 ½ . . . . |
| Bill. de la Com. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Ac. des Fermes. | 907 ½ 10 . . | 910. 7 ½ . . | 902 ½ . . . |
| Amortiſſement. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| 2ſ. p. 1. du Dix. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| 3e. Loterie. . | . . . . . | 1 . . . . | au p. . . . |
| Annuités. . . | . . . . . | . . . . . | 355 . . . . |
| Coup. d'An. . | 68 ½ 69 . . . | 69 . . . . | 68 ½ . . . . |
| Emp. de 50 mil. | 31 . . . . | 31 . . . . | . . . . . |
| Emp. de 30 mil.. | 33 ½ . . . . | 34 . . . . | 34 . . . . |
| Coi. 1759. . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Canada. . . | 44. 4 ½ 45. 5m | 45 . . . . | 45 ½ 2. 5 10m 44 |
| 4e. L. Epoques | 10 ½ 10 . . . | 10 ½ 11e. 15 ½ | 10 12e. 15 . . |
| Nouette. . . | 36 . . . . | 36 . . . . | 36 36 ½ . . . |
| Ac. de la caiſſe . | . . . . . | 1100 . . . . | . . . . . |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | 1e. 386. 2e. 370 3e. 360 4e 345. 5e 326 | 2e. 370. 3e 360 4e. 345. 5e 326. . | 1e 394 2e. 370 4e 345 5e 326 . |
| Bretagne. . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

# SUPPLÉMENT

## *A LA GAZETTE* N°. 24.

### DE L'ORIENT.

ETAT, *nombre & qualité des Navires étrangers arrivés du 1^er au 31 Décembre 1767 dan le Port de l'Orient, chargés pour le compte de la Compagnie des Indes & celui de quelques Particuliers.*

EN tout 8 Navires, dont 2 venant d'Amſterdam, ſçavoir, le *Jeune Jean* de 100 tonneaux, Capitaine *Bartel de Vinck*; l'*Equité* de 100 tonneaux, Capitaine *Claus Beckes*, chargés de 203 perceintes & bordages pour la Compagnie des Indes de 500 planches pour le compte du Capit. *Claus Beckes*, & de 650 barils de goudron, 42 bariques de bierre, 10 coffres de pipes, 100 cruches de terre, 1 panier de mercerie, 1700 fromages & 1 caiſſe de fleurs pour différens Particuliers; 1 venant de Roterdam, ſçavoir, le *Jeune Toka & Marie* de 100 tonneaux, Capitaine *Haye Jans*, chargé de 9083 barres 225 paquets 2 chaines de fer, 128 barils d'acier, 19 barils 5 paquets 5 caiſſes de mercerie, 30 barils d'azur, 1 baril de fil à voiles, 1 baril de cuirs, 1 ballot de lin, 2 coffres de pipes, 18 enclumes, 62 ballots de fil, 14 barils de couteaux Flamands, 1 baril de ſoudure de cuivre, 8 barils de ceruſe & blanc de plomb, 3 barils de fil de fer, 2 barils de plumes à écrire, 8 barils de diverſes teintures, 6 caiſſes & 2 barils de fromages, 1 panier de broſſes; 1 venant de Hambourg, ſçavoir, le *Dilelboona* de 100 tonneaux, Capitaine *Johannes Ians Bocker*, chargé de 12 milliers de merain & 60 planches de cuivre rouge; 1 venant de Corck, ſçavoir, le *Prince de Walix*, Capitaine *Alexandre Clark* de Londres, chargé de 300 tierçons de bœuf, 200 tierçons de lard & 500 frequins de beurre; 1 venant de Riga, ſçavoir, le *Roi David* de 100 tonneaux, Capitaine *Gerrit Harmſen Bottercoper*, chargé de 186 mâtereaux, 1440 planches & 100 antpects; 2 venant de Dantzick, ſçavoir, l'*Amitié* de 100 tonneaux, Capitaine *Jean Hendreik Carſtens*; & le *Jeune Jean Belvaldu* de 150 tonneaux, Capitaine *Hette Pieters*, chargés de 5880 planches, dont 2822 pour le compte du Roi & 3058 pour le compte de la Compagnie.

*Etat des Navires arrivés pendant Janvier 1768.*

Six Navires dont 3 venant de Dantzick, ſçavoir, le *Neptimire* de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Klookan*; le *Dominus tecum* Hollandois, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Hendrik*; l'*Eſpérance du meilleur temps* de Dantzick, de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Ahrens*, chargés de 2680 planches, 44777 merains, 630 tierçons de bœuf, 4 futailles de ſaumons, 2 barils & 500 frequins de beurre; 2 venant de Riga, ſçavoir, le *Hendrik a Hinde Leopen* de 120 tonneaux, Capitaine *Lieke Murks*; le *Baukje & Anna* Hollandois Capitaine *Cornelis Willems*, chargé de 54 mâts, 148 vergues, 3480 planches pour la Compagnie des Indes, & 37 balles de lin pour le compte des Particuliers; 1 venant de Roterdam, ſçavoir, la *Demoiſelle Jeannette* de 100 tonneaux, Capitaine *Frans Reyns Grans*, chargé pour Hennebond de 1334 planches & 1 paquet de papier,

### DE NANTES.

#### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 10 Mars 1768, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François & 2 Etrangers, ſçavoir, le *Pere de Famille* de 300 tonneaux, Capitaine *Leſſenes*, venant du Port-au-Prince & de Saint Marc chargé de 252 bariques 1 quart de ſucre brut, 25 bariques de ſucre terré & tête, 75 futailles 4 quarts 1 ancre d'indigo, 12 futailles 60 bariques 2 ancres de café, 122 balles & ballots de coton; l'*Aimable Julie*, Capitaine *Louis Daniclo*; le *Saint Charles*, Capitaine *Charles Pelletier*, venant de Dunkerque avec fuſils, calemandre, camelot, bouras, l'in crud, fer blanc, étaim, huile de rabette, ſuif, fil, quincaillerie, houblon, jones, liqueurs & garas; des Etrangers, les *Trois jeunes Sœurs*, Capitaine *Jean Veuyte*; le *Jeune Samuel*, Capitaine *Jean Janſe Koſter*, venant tous deux d'Oſtendu ſur leſt.

#### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 21 Navires François & 9 Etrangers, ſçavoir, le *Saint Laurent*, Capitaine *Dahaire*; la *Flore*, Capitaine *Daniot*, allant tous deux en Guinée; les *Bons Amis*, Capitaine *Guiſchard*, allant à la Guadeloupe; l'*Amériquaine*, Capitaine *Louis Mercier*, allant à Cadix; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jacques Joſſe*, allant à Lisbonne; la *Providence*, Capitaine *Etienne Gravereau*, allant à Pouillac; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Jean Gatineau*, allant à Rouen; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Michel Dumoulin*, allant

au Havre & à Honfleur ; la *Curieuſe*, Capitaine *Joſeph Guenegaud* ; la *Marie Anne*, Capitaine *Tanguy Loeſtic.* ; le *Ceſar Romain*, Capitaine *Jean Morailleau* ; la *Reine Blanche*, Capitaine *Adrien Maugé* ; la *Notre-Dame de la Conception*, Capitaine *Patrice Damaſquet* ; le *Succès*, Cap. *Jean Dumontet* ; la *Bouſonne*, Capit. *Louis Chaton* ; le *S. Nazaire*, Cap. *Jacq. Michon* ; *la Syrene*, Cap. *Marc Allain* ; la *Reine*, Cap. *André Bitaut* ; le *Prophète Elie*, Capitaine *Jean Elie* ; la *Jeune Anne*, Capitaine *Louis Rombout*, allant tous à Rouen, au Havre, à la Rochelle, à la Roche-Bernard & à Dieppe, chargés des froment, ſeigle, orge, feves, peau de veaux corroyées & toiles ; des Etrangers, le *Racheté*, Capitaine *Emanuel de la Calleja*, allant au Havre avec froment ; le *Jeune Friderick*, Capitaine *Chriſtian Hervig*, allant à l'Orient avec bois de conſtruction ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Hans Nicolas Lundt*, allant à Marſeille avec pierres à fuſils & peaux de veaux corroyées ; l'*Anne Marie*, Capitaine *Adriaan Leenderſe*, allant à Middelbourg avec vin Nantois & d'Amont, ſyrop & eau-de vie ; le *Payſan Friſon*, Capitaine *Douwes Scheltes de Haan* ; la *Catherine*, Capitaine *Jacob Pieter Smid*, allant tous deux à Amſterdam ; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Willem Daniel Meyer*, allant à Hambourg ; le *Wilmeldinge*, Capitaine *Simon Michiels* ; le *Jeune Jean Ruyter*, Capitaine *Fokke Tjeerts Ruyter*, allant tous deux à Bruges chargés tous de ſucre brut & terré, indigo, café, miel, ſyrop, toile & garas.

## DE LA ROCHELLE.

### EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Février 1768, pour les Pays Etrangers 53508 liv. d'indigo, 298699 liv. de ſucre brut, 194745 liv. de ſucre terré, 47642 liv. de ſucre en pains, 7495 liv. de café, 10678 liv. de rocou, 166 peaux de cerfs & chevreuils, 53 peaux d'ours, 14138 liv. de ſyrop, 3444 liv. de coton, & 2626o veltes d'eau-de-vie.

### ARRIVÉE *de Navire.*

Le Navire la *Mariette*, eſt entré au Port de la Rochelle venant des Cayes Saint Louis, & il a débarqué 15 bariques 3 tierçons 7 quarts d'indigo, 2 quarts de ſucre brut, 1 barique 1 quart 1 ancre de ſucre terré, 2 quarts 2 ancres de café, 52 balles & 63 demi-balles de coton ; Ce Navire doit ſe rendre à Bordeaux où il portera le ſurplus de ſon chargement.

### *Prix courants de quelques Denrées.*

Eau-de-vie de la Rochelle, 150 liv. ; à Cognac, 180 liv. ; en Ré, 170 liv.

Sel de Ré, 525 liv. ; dito de Chaudieres de Seudres, 540 liv. ; dito Blanc, 560 liv. ; froment, 195 liv (*) ; orge, 98 liv.

Sucre brut, de 26 à 31 liv. ; ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 44 à 46 liv. ; ſyrop, 12 liv. ; rocou, 1 liv. 8 ſols ; indigo cuivré, 5 liv. 15 ſols.

## DE BAYONNE.

### EXPORTATION.

Du 22 au 28 Février, 1768. il a été exporté de cette Ville par 6 Bâtimens Eſpagnols, 3 Hollandois & 9 François les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Lisbonne*, 8800 conques de froment, 3400 conques de bled d'Inde, 120 conques de feves & 38 tonneaux de brai ; pour *Porto* en Portugal, 2000 conques de froment ; pour *Saint Sebaſtien*, 12 bariques de vin, 6 bariques d'eau-de vie & 10 caiſſes de ſavon ; pour *Saint Ander*, 600 conques de froment ; pour *Rochefort*, 499 pieces de bois de conſtruction, 390 barils de brai gras & goudron, 2000 paires de ſouliers & 26 peaux de chiens ; pour l'*Orient*, 44 tonneaux de vin, 30 milliers de bouchons de liege, 11 milliers de reſine & 300 planches de pin ; pour *Nantes*, 24 barils d'eau-de-vie, 123 tonneaux de vin, 6 barils de cuiſſes d'oie, 29 milliers de brai & réſine, 30 barils de brai gras & 13 balles de laine ; pour *Marſeille*, 3000 conques de froment ; pour *Saint Pierre & Miquelon*, des vivres & pétricheries.

### NAVIRES EN ARMEMENT.

#### DE NANTES, *le* 11 *Mars* 1768.

Le Navire l'*Heureux Retour* de 300 tonneaux, Capitaine *Lehure*, Armateur M. *Rondiniere*, eſt en charge dans ce Port pour les Cayes.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Nav. Etrangers les *Trois jeunes Sœurs* de 140 tonneaux, Capitaine *Jean Veuyte*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Bruges ; & la *Dame Eliſabeth Clara* de 150 tonneaux, Capitaine *Wlſe Heſſel*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg.

---

(*) *On a lieu d'eſpérer qu'il baiſſera.*

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,* 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768

# GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

*ANNÉE* 1768. Du Mardi 15 Mars.


## *AGRICULTURE.*

### MÉMOIRE

*Sur la queſtion de ſçavoir ſi des Communautés étrangeres peuvent réguliérement poſſéder des biens-fonds dans le Royaume.*

LA queſtion qu'on diſcute dans ce Mémoire, nous a paru intéreſſante par ſes conſéquences pour l'Agriculture en général. Le Mémoire a été imprimé (*a*) au ſujet d'une conteſtation élevée entre les Habitans de Rocroy, Ville de France, & ceux de Revin qu'on prétend Étrangers. L'Auteur ( M^e. LETHINOIS, Avocat au Conſeil ) y diſcute d'abord divers moyens de forme qui ne ſont que pour les Juges & les Parties, & qui n'ont aucun trait aux matieres dont nous nous occupons.

On examine enſuite ſi les biens-fonds peuvent réguliérement rentrer au pouvoir des *Communautés* étrangeres ; M. Lethinois établit la négative, & prétend que la multiplicité des exemples contraires à ſon ſyſtême, fournit un motif de plus pour reprimer ce qu'il regarde comme un abus. Il enviſage ſon objet relativement à l'intérêt de l'État & aux regles ordinaires de la Juriſprudence; il traite en effet la matiere ſous ces deux aſpects, également en Politique & en Juriſconſulte.

» La queſtion, dit M. L.** eſt neuve ; » on ne la trouve agitée nulle part au mi- » lieu de cette foule de queſtions que les » Juriſconſultes ſe ſont plû à élever & à » réſoudre dans leurs livres.

M. L.** entre enſuite à ce ſujet dans un détail qui annonce beaucoup de vues & de connoiſſances relatives à ſon état, & qui attache autant par le ſtyle que par la nature des objets diſcutés. M. L.** ayant lui-même donné le précis de ſes raiſons dans une conſultation qui eſt ſignée de pluſieurs Avocats au Parlement & au Conſeil, nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'en rappeller les termes. Ils donneront une notion ſuffiſante des moyens ſur leſquels on a cru pouvoir ſe fonder pour demander que la poſſeſſion des fonds du Royaume ſoit interdite aux Communautés étrangeres.

» Comme il n'exiſte pas encore de Loi » poſitive ſur le droit de propriété des » Communautés étrangeres du Royaume, » on doit juger de ce droit par les induc- » tions tirées des Loix analogues à l'eſpece : » les convenances & le bien public doivent » ſur-tout entrer en conſidération.

» Le droit de propriété à l'égard des » terres & des héritages, eſt fondé tout » entier ſur le droit civil ; l'aptitude à poſ- » ſéder, ſous la protection & la garantie » des Loix, les fonds qui entrent dans la » compoſition d'un État, eſt le privilege » particulier de ceux qui ſont membres de » cet État : l'exiſtence du droit d'aubaine » chez pluſieurs Nations, eſt une des preu- » ves de ce principe.

(a) *A Paris, chez Knapen, Libraire-Imprimeur.*



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» On admet chez nous une ſorte de to-
» lérance en faveur des Particuliers étran-
» gers : on leur permet l'uſufruit des biens
» du Royaume, mais il n'en doit pas être
» de même à l'égard d'une Ville & d'une
» Communauté : deux obſervations éta-
» bliſſent la vérité de cette propoſition.

» En premier lieu, un Particulier étran-
» ger qui poſſéde en France des biens, eſt
» aſſujetti à y réſider, & par ce moyen
» il paye à l'Etat le prix du droit de pro-
» priété ; il paye avec tous les Propriétaires
» du Royaume les charges publiques im-
» poſées non-ſeulement ſur les fonds, mais
» ſur les conſommateurs, c'eſt-à-dire ſur
» les domiciliés.

» Il n'en eſt pas de même d'une Commu-
» nauté étrangere d'Habitans : comme elle
» eſt immuablement fixée hors du Royau-
» me, comme elle ne peut y retirer les
» biens qu'elle y détient, elle les poſſéde
» gratuitement : elle jouit gratuitement du
» plus beau des droits qui appartiennent
» aux membres d'une aſſociation civile, ſça-
» voir, le droit de propriété ; tandis que
» l'Etat lui garantit la ſûreté de ſa poſſeſ-
» ſion, elle ne lui paye rien en retour ;
» non-ſeulement elle ne paye aucune des
» impoſitions d'aſſiſes de diverſes manie-
» res ſur les conſommations, mais elle
» peut même ſe trouver affranchie de cel-
» les qui s'aſſeoient ſur les fonds, cette
» franchiſe aura lieu ſi elle vient à poſſéder
» un fonds noble en pays de taille réelle.

» En ſecond lieu, le Particulier étranger
» qui jouit d'un héritage en France, le reſ-
» titue en mourant à l'Etat. C'eſt l'effet de
» la Loi de l'Aubaine : & comme le terme
» de la vie d'un homme eſt peu long, l'E-
» tat a la certitude d'être bientôt dédom-
» magé de la tolérance admiſe en faveur de
» l'Etranger : la faculté momentanée qu'on
» lui a laiſſée eſt bien rachetée à ſon décès
» par la confiſcation de ſa ſucceſſion : il n'en
» eſt pas de même d'une Communauté,
» elle ne meurt pas, elle jouit toujours,
» elle brave tranquillement la rigueur de
» l'aubaine, & ce droit ne peut jamais s'ou-
» vrir à ſon préjudice.

» Il ſemble donc qu'en ſouffrant qu'une
» Ville étrangere poſſédât des biens dans
» le Royaume, on bleſſeroit l'ordre pu-
» blic, & qu'on détruiroit l'égalité qui doit
» regner dans la répartition des charges de
» l'Etat ; il ſemble qu'on dérogeroit à la
» Loi de l'Aubaine en faveur de cette eſ-
» pece de Propriétaires qui obtiennent pré-
» ciſément chez nous le moins de faveur,
» & dont on a le plus de ſoin de limiter les
» poſſeſſions.

» Pour jouir d'une faculté ſi exorbitante,
» il ſeroit juſte au moins, que des Villes
» étrangeres euſſent une fois dédommagé
» l'Etat ; il faudroit qu'elles lui euſſent payé
» ou qu'elles lui payaſſent une fois le droit
» de retirer un fonds du commerce, de
» l'enlever aux Propriétaires nationaux, &
» d'en tranſporter le produit hors de Fran-
» ce ; il ſeroit juſte qu'elles euſſent obtenu
» ou qu'elles obtinſſent des lettres d'amor-
» tiſſement : à défaut d'un privilege de cette
» nature, les fonds qu'elles poſſédent doi-
» vent être ſoumis à la confiſcation.

La maniere ſpécieuſe avec laquelle l'Auteur a établi ſa propoſition, ne peut manquer de faire beaucoup d'honneur à ſon talent : mais il eſt aiſé de voir que ſon grand argument dérive de la Loi de l'aubaine, Loi que toutes les Nations s'accordent aujourd'hui à reſtreindre ; d'après cela ne pourroit-on pas dire que ſon ſyſtême tendroit à détruire un principe généralement adopté.

## OBSERVATIONS

*Sur le bled de Smyrne, par M.**** du Mans.*

Je réponds aux obſervations inſérées dans votre Gazette N°. 15, que je cultive depuis 1760, le bled connu ſous le nom de ſmyrne, de barbarie, de miracle ou bled à troche, dans deux campagnes de nature de ſols différents, bon & médiocre & aſſez en grand pour pouvoir en juger, & que depuis quelques années j'en ai cru devoir réduire la culture de trois quarts & demi ; quelques autres perſonnes ont ſuivi mon exemple, par les mêmes raiſons que je vais vous expoſer.

Ce froment produit un très-beau grain, un peu rond, gros & plein, il peſe quaſi le double de nos fromens ordinaires, & produit moins de ſon ; la farine prend plus d'eau pour la convertir en pain, produit plus de pain, lequel demande un plus fort degré de cuiſſon que celui de nos froments ; le pain

en eſt très-bon ; mais tous ceux qui en ont récolté & fait du pain dans cette Province, conviennent que la blancheur n'égale pas celle de celui de nos beaux fromens, & qu'il eſt infiniment moins blanc que celui qui provient du froment Touzet ou de Pologne, lequel ſoutient bien la blancheur dans ces climats; mais il eſt plus délicat & plus ſuſceptible de la gelée, que nos fromens ordinaires.

Je reviens aux inconvéniens qui nous ont fait renoncer à la culture en grand du froment de ſmyrne, dont l'épi étant court & très-gros, ayant 2 pouces de circonférence, quelquefois plus, offre une forme irréguliere à peu près comme celle d'une grappe de raiſin, le grain ſerré & barbu; les pluies s'arrêtent facilement deſſus, & n'étant pas en dépouille comme l'épi de nos fromens, elle y ſéjourne plus long-temps, fait pancher l'épi, déjà fort lourd par lui-même en proportion de ſon colet plus menu que le tuyau qui le porte, le moindre vent alors caſſe la paille à la moitié de la tige ; les tempêtes le couchent facilement, il ne ſe releve jamais, alors il mûrit rarement bien, à moins de grandes chaleurs aux approches de la moiſſon.

Cette paille eſt haute de 4 à 5 pieds, ronde & pleine comme le petit jonc de marais, chaque tuyau porte aſſez ſouvent deux épis placés dans le haut aſſez près l'un de l'autre, quelquefois trois, & très-rarement quatre ; le pied donne aſſez ordinairement 4 à 5 & 6 tuyaux dans les terres productives, & lorſqu'il n'eſt pas ſemé trop ſerré, cette production eſt réellement très-conſidérable, & même extraordinaire quand elle vient à bien ; mais dans les années humides & tardives, il parvient très-difficilement à ſa parfaite maturité, & alors la qualité en eſt altérée.

Les cantons de Bocage coupés de bois, de hayes & couverts, ſont ordinairement les plus remplis de moineaux. Ces petits animaux s'acharnent par préférence à ce bled de ſmyrne par goût, ou par la facilité qu'ils ont de ſe percher ſur un gros épi voiſin d'un autre qu'ils attaquent à leur aiſe, ils le dévorent en entier, ou font tomber à terre ce qu'ils ne peuvent manger, quand le grain approche de la maturité ; ils s'y attachent dès le mois de Juin, auſſi-tôt que le grain ſe forme & gagne un peu de conſiſtance ; de ſorte que j'ai éprouvé en l'année 1764, qui préſentoit la plus belle récolte de ce bled, de n'avoir pas recueilli le double de la ſemence.

Un autre inconvénient provient de la paille de ce bled, (a) laquelle étant ronde, pleine de moelle, comme je l'ai dit, durcit en ſechant à ſa maturité, de ſorte que les beſtiaux répugnent à la manger; c'eſt un objet intéreſſant que la nourriture des beſtiaux ; au ſurplus, il eſt très-vrai que la production du bled de ſmyrne, quand il vient à bien, & qu'il n'a pas eſſuyé les uns ou les autres de ces inconvéniens, eſt très-conſidérable ; qu'elle peut donner 20 à 25 pour un en grand, tout au plus, les épreuves en petit & dans les jardins ne pouvant guere faire regle.

Si ce qu'on nous dit, eſt fondé du ſuccès d'un eſſai qui a été fait l'année derniere en Touraine, du froment de Siberie, la culture pourroit peut être mieux en convenir au climat de la France ; cette contrée de l'Europe, la plus froide, n'éprouve le dégel certain que dans le mois de Mai ; c'eſt alors qu'on y commence à labourer & ſemer le bled ; la progreſſion en eſt ſi prompte, qu'elle ſe fait en deux mois de temps, entre la ſemence & la moiſſon, & les terres y ſupportent deux récoltes conſécutives entre le mois d'Avril & celui de Septembre. Il ne ſeroit pas impoſſible au Gouvernement de ſe procurer une certaine quantité de ſemences de Siberie, & de la répandre en différentes Provinces pour en faire & multiplier les eſſais qui ſucceſſivement en fourniroient en ſuffiſance.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

## NOUVELLES POMPES.

Les Pompes de nouvelle conſtruction inventées par M. Darles de Linieres, ne ſont point une de ces inventions frivoles dont la vanité eſt le principe & qui ſervent à étendre les progrès du luxe. Il s'agit d'une dé-

(a) *Cette paille eſt d'un très-beau jaune. Les Barbareſques en font uſage pour des tapiſſeries très-artiſtement travaillées, & variées en diverſes couleurs qu'ils ſçavent lui donner.*

couverte qui intéreſſe l'humanité, & dont l'effet, auſſi prompt qu'infaillible, eſt de garantir les hommes, les édifices & les vaiſſeaux des fléaux redoutables qui n'en operent que trop ſouvent la deſtruction. C'eſt une vérité démontrée par les expériences qui ont été faites en préſence des perſonnes les plus reſpectables & des Juges les plus éclairés. Il n'eſt peut-être jamais arrivé qu'une invention nouvelle ait été auſſi ſcrupuleuſement examinée.

Le privilege excluſif de ces Pompes accompagné de Lettres-patentes, a été accordé à l'Inventeur à la ſuite de diverſes expériences ordonnées par M. le Duc de Choiſeul, alors Miniſtre de la Marine; le Parlement a ordonné de nouveaux examens avant l'enregiſtrement des Lettres-patentes, d'autres expériences ont été ſucceſſivement ſoutenues pendant le courant de 18 mois à Breſt & à Paris, en mer comme ſur terre par les principaux Officiers de la Marine du Roi, des Commiſſaires Ordonnateurs de la Marine, des Ingénieurs en chef Conſtructeurs de Vaiſſeaux, & cinq Membres de l'Académie des Sciences de Paris, tous nommés à cet effet par M. le Duc de Praſlin, Miniſtre de la Marine, qui a honoré de ſa préſence l'une de ces principales épreuves.

C'eſt à la ſuite de toutes ces expériences conſtatées par des Procès-verbaux, que le Miniſtre a paſſé à M. de Liniere un marché de la fourniture de ſes Pompes à épuiſement pour les Vaiſſeaux du Roi, & de ſes pompes à incendie pour la conſervation des magaſins & arſenaux de Sa Majeſté dans ſes Ports.

Une autre expérience a été faite en préſence du Roi à Verſailles: cette expérience a été inſérée par ordre du Gouvernement dans la Gazette de France du 11 Décembre dernier 1767.

D'autres épreuves ſe ſont ſucceſſivement faites en Hollande, à Bruxelles, à Marſeille, à Montpellier, à Cette, à Bordeaux, à la Rochelle, au Havre, à Rouen, à Angers, à Amiens, *&c.* par-tout les mêmes propriétés ont été reconnues & autentiquement conſtatées.

On voit qu'il ne s'agit point ici de ces inventions annoncées par de vagues allégations, ou ſur des certificats ſouvent mandiés & toujours équivoques. C'eſt l'utilité publique, loi ſuprême que le Miniſtre ne perd jamais de vue, qui l'a déterminé à prendre les plus exactes précautions pour ſe prémunir contre toute erreur ſur l'expoſé des avantages de ces Pompes, particuliérement eu égard à leur ſervice dans deux objets également importans, celui de la Marine & celui des Incendies; il ſemble que de pareilles autenticités doivent naturellement faire ceſſer toute incertitude chez le Citoyen.

La fabrique de ces Pompes a été érigée en manufacture royale avec ſes prérogatives. Tous les jours depuis onze heures juſqu'à midi on peut voir agir ces pompes de tout genre, en examiner la méchanique & en reconnoître les produits à lad. Manufacture royale des Pompes de la Marine du Roi, rue neuve S. Gilles au Marais, où l'on trouve les Mémoires imprimés qui détaillent leurs propriétés particulieres.

Elles ſont infiniment plus ſimples que toutes les Pompes connues; elles n'éprouvent aucun étranglement d'eau dans leur jeu, elles ſont abſolument ſans cuirs, leur piſton agit ſans frottement ſenſible & ſans crainte d'uſures. Elles ſont applicables à toute ſorte d'uſage, comme auſſi à toute eſpece de moteurs, tels que les hommes, les chevaux, les chutes d'eau, la puiſſance des vents, les machines à feu, elles ont la faculté de travailler dans les eaux chargées d'ordures, de ſable, de vaſe, dans les eaux vitrioliques & corroſives avec la même ſûreté de ſervir que dans les eaux claires & limpides: & l'on peut dire que leur durée, ſans aucun eſpece d'entretien & ſans crainte de dérangement, eſt en quelque ſorte inaltérable.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

## FAÇON

*De planter & de cultiver la graine de turnipſe.*

Il y a deux façons, celle de ſemer ſur couche, & celle de planter en graine.

1°. On ſeme la graine ſur une couche préparée à l'ordinaire vers la fin de Fév. pour que les plantes ſoient aſſez fortifiées pour être tranſplantées ſur la fin d'Avril ou au commencement de Mai, ſur un champ bien cultivé & amandé. (Un terrein léger & ſablonneux eſt le meilleur.) On tranſ-

plante ces plants de 18 pouces à 2 pieds de diſtance l'un de l'autre : lorſque les plants ou graines ont pris racine & qu'ils travaillent, on leur donne la premiere culture en les piochant ; un mois après une ſeconde culture, ayant ſoin de ceintrer la ſuperficie de la racine ou du navet, pour donner de l'aiſance au germe qui ſe forme en feuilles larges comme celles de betrave, on les effeuille à fur à meſure qu'elles ſont dans leur croiſſance, obſervant néanmoins d'y laiſſer le cœur du germe.

2°. La plantation de la graine, quoique plus tardive, eſt préférable, en ce que les navets viennent beaucoup plus forts que ceux des replants.

Après avoir laiſſé tremper cette graine dans de l'eau de fumier l'eſpace de 24 heures; après les dernieres gelees on la plante comme les replants, d'autre part dans un champ bien cultivé & amandé, à la diſtance de 2 pieds l'une de l'autre, avec cette différence qu'on met une graine dans chaque trou à 6 lignes au plus en terre, & dans la crainte que cette graine ne pouſſe pas, on en plante trois en triangle de 2 à 3 pouces de diſtance l'une de l'autre, & au cas que les trois graines germent & deviennent à une groſſeur aſſez forte pour être tranſplantées, on n'en laiſſe ſubſiſter qu'une ſeule, & les deux autres ſe tranſplantent de même que les rejets de la premiere façon, & la culture s'en fait de la même maniere que d'autre part.

Les navets s'arrachent comme ceux des jardins, aux premieres ou ſecondes gelées blanches.

Pour avoir de la graine, on conſerve pendant l'hyver dans des caves, les plus beaux navets de la récolte, qu'on tranſplante au printemps dans une poſition du Levant au Midi, & ils produiſent beaucoup de graine lorſque la ſaiſon eſt favorable.

La façon de planter la graine eſt la plus certaine pour avoir de très-beaux navets, & leur groſſeur eſt bien différente de ceux qui proviennent du replant ſur couche.

Les feuilles peuvent être mangées comme celles d'épinards, elles ſont même plus délicates. On en nourrit les bêtes, elles leur donnent beaucoup de ſubſtance, & leurs procurent du lait en abondance; le lait & le beurre qui en proviennent ſont d'une qualité ſupérieure à ceux des autres beſtiaux nourris des fourrages ordinaires. L'excès de ces feuilles n'eſt point nuiſible comme la luzerne, l'eſparcette, &c.

Les navets ſe coupent en roueiles & ſervent de nourriture aux beſtiaux pendant l'hyver.

Nota. *L'arrangement typographique nous oblige de renvoyer le tableau des grains au Commerce.*

## *COMMERCE.*

### DE STOCKHOLM.

LEs banqueroutet ſe multiplient chaque jour dans ce Royaume : il s'en eſt fait une qui n'a pas encore d'exemple ; c'eſt celle d'une Ville entiere ( Nikarleby en Finlande ) dont les Magiſtrats & tous les Habitans, à l'exception d'un ſeul Marchand Regratier, ſe ſont déclarés inſolvables au Parlement d'Abo. Les trois quarts des Habitans de la Ville de Vaſa ſont auſſi réduits à la même extrêmité. Un Gentilhomme, Tréſorier de l'Univerſité d'Upſal, a prouvé par l'état de ſes affaires, qu'avec trois millions deux cents mille dahlers de bien, il ne pouvoit faire face à deux millions de dettes : la banqueroute qu'il a faite a entraîné la ruine de pluſieurs perſonnes.

### DE LISBONNE, *le 16 Février 1768.*

La Compagnie du Grand-Para & de Maragnon, a fait une vente à l'enchere d'une partie des effets qu'elle a reçus des Capitaineries du Breſil dont elle porte le nom. Ces effets conſiſtent en 18,983 cuirs tannés, 6707 cuirs en poil, 9575 arrobes & 18 livres de coton ; 29,498 arrobes de cacao & 5937 de café. Les cuirs tannés ont été vendus de 96 à 110 reis la livre ; les cuirs en poil, de 1080 à 1100 reis le cuir ; le coton, 191 reis la livre ; le cacao de 3020 & 3030 à 3040 reis l'arobe ; (*a*) & le café 160 reis (*b*) la livre.

(a) *L'arrobe de Portugal eſt de 32 livres de Lisbonne, & revient à 29 livres environ de Paris.*

(b) *Petite monnoie de cuivre en Portugal, évaluée à environ un denier tournois de France.*

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1768 dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| ALSACE. | | | | ORLÉANS. | | | | DIJON. | | | | PERPIGNAN. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LIEUX des Marchés. | PRIX | | | LIEUX des Marchés | PRIX. | | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | |
| | l. | s. | d. | | l. | s. | d. | | l. | s. | d. | | l. | s. | d. |
| Béfort. | 21* | 5 | 6 | Beaugency, | 20 | 9 | | Arnay-le-Duc. | 19 | 4 | | Foix. | 19* | 1 | 6 |
| | | | | | | | | Avallon. | 20 | 8 | | | | | |
| | | | | Blois. | 17 | 15 | 8 | Autun. | 21 | | | | | | |
| | | | | | | | | Auxerre. | 21 | 12 | | | | | |
| Colmar. | 19 | 11 | 11 | Chartres. | 24* | 17 | 10 | Auxonne. | 23 | 5 | | | | | |
| | | | | | | | | Bar-ſur Seine. | 21 | | 3 | Montlouis. | 24 | 4 | 9 |
| | | | | Châteaudun. | 19 | | | Beaune. | 21 | 8 | 2 | | | | |
| Haguenau. | 18 | 10 | 8 | | | | | | | | | | | | |
| | | | | Clamecy. | 22 | 3 | | Belley. | 30 | 3 | | | | | |
| | | | | | | | | Bourbon-Lan. | 20 | 8 | | | | | |
| | | | | Dourdan. | 24 | | | Bourg. | 21 | | | Pamiers. | 20 | 6 | 5 |
| | | | | | | | | Châlon. | 24 | 16 | 9 | | | | |
| Landau. | 14* | 15 | 4 | Gien. | 18 | 12 | | Charolles. | 23 | 12 | 6 | | | | |
| | | | | | | | | Châtil.ſur-Sei. | 21 | 16 | | | | | |
| | | | | Montargis. | 17 | 9 | 8 | | | | | | | | |
| Scheleſtat. | 20 | 2 | 6 | | | | | DIJON. | 21 | 2 | 8 | PERPIGNAN | 31* | 16 | |
| | | | | ORLEANS. | 20 | 11 | 5 | Gex. | 31* | 17 | 6 | | | | |
| | | | | | | | | Mâcon. | 25 | 4 | | | | | |
| STRASB | 19 | 6 | 8 | Pithiviers: | 18 | 18 | 6 | Nuits. | 21 | 18 | 9 | | | | |
| | | | | | | | | Saulieu. | 19* | 1 | 10 | | | | |
| | | | | Romorentin. | 18 | | 3 | Semur-en-Aux. | 21 | 17 | | | | | |
| wiſſembourg. | 16 | | | Vendôme. | 15* | 9 | 5 | Seurre. | 19 | 5 | 8 | Prades. | 28 | 14 | 2 |

| PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| From. le ſep. | 18 | 10 | 4 | From. le ſep. | 21 | 11 | 6 | From. le ſep. | 22 | 16 | 1 | From. le ſep. | 24 | 16 | 6 |
| Pain la liv. | | 2 | 8 | Pain la liv. | | 2 | 5 | Pain la liv. | | 2 | 9 | Pain la liv. | | 2 | 10 |
| Avoine le ſ. | 5 | 17 | 2 | Avoine le ſ. | 6 | 15 | 4 | Avoine le ſ. | 6 | 6 | 5 | Avoine le ſ. | 8 | 11 | 3 |
| Foin le q. | 1 | 13 | 3 | Foin le q. | 2 | 6 | 6 | Foin le q. | 2 | 1 | 4 | Foin le q. | 2 | 4 | 7 |
| Paille le q. | | 18 | 10 | Paille le q. | 1 | 5 | 1 | Paille le q. | 1 | 1 | 3 | Paille le q. | | 16 | 1 |

## DE LONDRES.

Tous les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes ſortent cette année beaucoup plutôt que de coutume.

Les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes à préſent à *Graveſend*, & prêts à mettre à la voile pour leurs voyages reſpectifs, ſont le *Talbot*, Capitaine *Hudſon*; le *Shrewſbury*, Capitaine *Jones*; l'*Ankerwiche*, Capitaine *Roſſ*; l'*York*, Capitaine *Heather*, le *Royal Capitaine*, Capitaine *Tanner*; le *Thames*, Capitaine *Hagges*; l'*Eſſex*, Capitaine *Read*; le *Salisbury*, Capitaine *Wyche*; & le *Grenville*, Capitaine *Abercromby*.

## ÉTAT

*Des petits Bâtimens employés à la pêche du hareng ſur les Côtes occidentales de l'Écoſſe, tiré des livres de douane de Glaſcow.*

Les Bâtimens appareillés en Septembre 1767, ſont au nombre de 122, portant

4610 tonneaux & 1834 hommes d'équipage, dont il y a 88 bâtimens pour le compte de *Campbeltown*, leſquels portent 3722 tonneaux & 1005 hommes. Le total de la gratification des 122 Bâtimens, eſt de 11,525 ℔ ſterl. dont *Campbeltoun* tire 8,393 ℔ 15 ß. Le nombre des Vaiſſeaux qui s'étoient rendus à *Campbeltoun*, mais qui n'ont pas tous mis à la voile, étoit de 138, il en eſt parti 122, en tout 260.

La gratification de 40 ſchel. par tonneau, accordée par pluſieurs actes du Parlement ſur la pêche de la baleine dans les Mers de Groenland, & qui expire à la fin de la préſente ſeſſion du Parlement ſera dit-on continuée pour un temps limité afin d'encourager cette branche utile du commerce.

Le droit ſur l'importation du ſuif de Ruſſie, qui étoit de près de 8 ſchel. par cent, va être réduit à deux. Le public ſe trouvera par ce moyen très-ſoulagé, & les revenus n'en ſouffriront pas, parce que cela fera ceſſer l'uſage frauduleux d'introduire clandeſtinement le ſuif de Ruſſie en Irlande, d'où on le tranſportoit à Londres exempt de droit, comme ſuif d'Irlande.

On écrit de Shrewsbury, que les Manufactures de toiles blanches & de flanelle y ſont pouſſées avec la plus grande activité, & que cette branche de commerce occupe une bien plus grande quantité de monde que par le paſſé.

On aſſure qu'il a été calculé que la prodigieuſe conſommation des eaux-de-vie étrangeres dans la Grande-Bretagne, excéde dans une année celle du Rum de l'Amérique, en ſept ans.

Le revenu entier de l'exciſe en Écoſſe, eſt monté l'an paſſé, à ce qu'on prétend, à 90,000 ℔ ſterl.

## *COURS DES CHANGES*

A

| PARIS. *le 12 Mars 1768.* | | MARSEILLE. *le 2 Mars.* | | LYON. *le 1r. Mars* | | CADIX. *le 23 Février.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amſterdam, | 54. 7 8e. | Londres, . . | 31 ½ | Amſterdam, . | 55 | Paris, . . . . | 77 ¼ |
| Londres, . . | 31 ½ | Amſt. . 54 3 8e. à | ¼ | Auguſte, . . | 51 ½ | Amſt. . . . . | 96 ¾ |
| Hambourg, . | 178. ¾ | Cadix, . . . | 15 6 | Vienne, . | 51 5 8e. | Lond. . | 40. 3 8e. à ½ |
| Madrid, . . | 15 5 6 | Madrid, . . . | 15 8 | Londres, . | 31 5 8e. | Madrid. . . | au pair. |
| Cadix, . . | 15. 4 | Livourne, . . | 96 ⅛ | Livourne, . . | 95 ½ | | |
| Livourne, . . | 95 ½ | Gênes, . . . | 94 ¾ | Gênes, . . | 93 7 8e. | | |
| Lyon, Rois, | ⅛ ben. | Paris, c. j. . | ½ p % b. | Madrid, . . . | 76 ⅛ | MADRID. *le 29 Février.* | |
| | | Lyon. R. . | ¼ p. % b | Cadix, . . | 75 7 8e. | Paris, . | 15. 11 à 12 |
| | | Montpellier, au pair. | | Paris, . . | ⅛ perte. | Londres, . | 40 ½ à ¾ |
| | | Piaſtres, . . | 48. 15 | Marſeille, . | 7 8e. p. | Amſterd. . . | 97 ¼ |
| | | | | Dépot p. P . . | 1 ¼ | | |
| | | | | Piaſt. | 48. 15. à 16 9 | | |

### COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

*Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 18 Janvier 1768.*

SÇAVOIR:

*Des Vaiſ. le M. de* Caſtrie *& le* Condé.

Terindannes domés, de 15 & demie à 16 aun. ſur idem 30 TBDX à 88 ℔; — 31 TBDX à 108 ℔ 10 ß; — 32 TBDX à 130 ℔. — Nenſouques brodées, de 7 & demie à 8 aun. ſur 3 q. à liſ. blanches, 23 NMAIX de 91 ℔ 5 ß à 93 ℔ 11 ß; — 24 NMAIX de 95 ℔ 4 ß à 95 ℔ 10 ß; — 25 NMAIX de 95 ℔ 15 ß à 98 ℔ 1 ß. — Doreas brodés de dengale, de 7 & demie à 8 aun. ſur 7 huit, à liſ. d'or, 1 DBM à 75 ℔; — 2 DBM à 65 ℔ 6 ß; — d°. cachijoura à liſ. d'or, rayés & brodés à bouq. de 16

aun. ſur 3 q. & plus, 5 DCBY à 91 ℔ 10 ß. d°. de daka domés & maramat, de 7 & demie à 8 aun. ſur 3 q. à 5 ſix, ADDMX à 66 ℔ 5 ß; — d°. de 7 & dem. à 8 aun. ſur 7 huit à 11 douze. ADMDXE à 58 ℔ 10 ß; d DMDXPE de 62 ℔ 5 ß à 65 ℔ 5 ß; — 30 DMDX de 70 ℔ 5 ß à 71 ℔ 2 ß; — 31 DMDX à 82 ℔ 7 ß; — 32 DMDX de 90 l. 5 ß à 90 ℔ 6 ß; — d°. brodés domes, de 16 aun. & plus, à liſ. d'or, 24 DBDX à 95 ℔. — Jamdanis de 8 & demie à 9 aun. ſur 2 tiers, 30 1 BTX à 66 ℔; — 31 1 BTX à 116 ℔ 10 ß; — 32 1 BTX à 166 ℔; 33 1 BTX à 225 ℔. — Baſins de Bengale, de 7 à 7 aun. & demie ſur 3 q. à 5 ſix, des Vaiſſeaux de M. de Caſtries & le Condé, 1 KB à 20 ℔; — 2 KB de 20 ℔ 5 ß à 20 ℔ 11 ß; — 3 KB à 24 ℔ 8 ß. — D°. d'idem ſur 7 huit à 11 douze, 4 KB à 23 ℔; — 5 KB de 24 ℔ à 23 ℔ 1 ß; — 5 KB de 26 ℔ 5 à 26 ℔ 10 ß. — D°. d'idem, ſur 1 aun. & plus, 7 KB à 24 ℔; — 8 KB de 25 ℔ à 25 ℔ 10 ß; — 9 KB de 28 ℔ à 28 ℔ 4 ß.

**PRIX** *des matieres d'or & d'argent, du 12 Mars 1768.*

| | ℔ | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . | 712 | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 704 | | |
| Du Perou à . . . . | 696 | | |
| Les guinées à . . . . | 709 | | |
| Ducats à . . . . . | 96 | 15 | |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à . | 98 | | once. |
| Or à 20 karats à . . . | 82 | 10 | |
| L'argent à 11 & 20 g. à . | 53 | 15 | marc. |
| *Idem* à 11 & 10 g. à . . | 52 | 15 | |
| Piaſtres . . . . . | 48 | 15 | |

## *AVIS.*

M. Lion, Négociant de Paris, ayant obtenu du Roi de Pruſſe le renouvellement d'un privilege excluſif de 12 ans, que Sa Majeſté Pruſſienne lui avoit accordé pour exporter de Sileſie les laines & les lins, & les importer en France, eſt de retour à Paris, où il eſt occupé à former une Compagnie pour cette entrepriſe. Il offre une des bonnes maiſons de banque de Paris pour caution des fonds qu'on voudra bien lui confier.

On ſçait que les laines de Siberie ſont propres par leurs variétés & leur abondance à toutes ſortes de fabriques. Les lins ne ſont pas un objet moins conſidérable; leur qualité eſt connue de toute l'Europe par les toiles où ils ſont employés.

## *FINANCES.*

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t. de Mars. |
|---|---|---|---|
| Maupaſſant, | 4^e. | E. | 18 |
| Fauveau, | 7^e. | E. | 18 |
| Gaultier, | 8^e. | J. | 16 |
| Boutet de M. | 17^e. | F. | 16 |
| Guidy, | 34^e. | J. | 18 |
| De la Bretaiche, | 40^e. | G. | 16 |
| Meulan, | 44^e. | H. | 16 |
| De Montal, | 46^e. | L. | 18 |
| De Lauge, | 48^e. | J. | 17 |
| Radix, de Chev. | 53^e. | C. | 16 |
| Cadeau, | 57^e. | J. | 17 |
| Deſplaces, | 16^e. | J. | 16 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Mars 1768.* | *Jeudi 10.* | *Vendredi 11.* | *Samedi 12.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. . | 1242 ½ | 1242 ½ | 1242 ½ |
| Emp. de la Com. | | | |
| Prom. à 5 p %. . | 19 ½ 2^m | 19 ½ | |
| Prom. à 4 p %. . | 40 | 40 | 40 |
| Bill. de la Com. | | | |
| Ac. des Fermes. | 897 ½ | 897 ½ 900 | 900 |
| Amortiſſement. | | | |
| 2ſ. p. l. du Dix. | | 8 ½ | |
| 3^e. Loterie. . | | | 1 ½ |
| Annuités. . . | 357 | 357 | 357 |
| Coup. d'An. . | 69 ½ | 69 | 69 |
| Emp. de 50 mil. | 31 | 31 ½ | 31 ½ |
| Emp. de 30 mil.. | 33 ½ | 33 ½ | 33 ½ |
| Col. 1759. . . | 36 | 36 | 36 |
| Canada. . . | 45 | 45 45 ½ 10^m | 45 |
| 4^e. L. Epoques. | 11 | 10 12^e. 15 | 10. 12e. 15 |
| Nouette. . . | 35 ½ | 35 ½ 36 | 35 ½ 36 |
| Ac. de la caiſſe . | | | 1100 |
| CONTRATS. | | | |
| Sur la Ville. | 47 à 49 | | |
| A 3 p % ſur les C | 47 à 48 | | |
| Bretagne. . . | | | |